

Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866*

Mario Mimeault

Volume 25, numéro 1, autumn 1995

URI : https://id.erudit.org/iderudit/acad25_1art02

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Department of History of the University of New Brunswick

ISSN

0044-5851 (imprimé)

1712-7432 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mimeault, M. (1995). Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866*. *Acadiensis*, 25(1), 33–53.

MARIO MIMEAULT

Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866*

LA BAIE DE GASPÉ ÉTAIT au XIX^e siècle un important centre de production et de transformation de la morue. Des exportations en progression de 450 pour cent entre 1810 et 1837 et un trafic maritime international avaient fait de l'endroit un carrefour commercial majeur où l'on retrouvait plus de dix consulats.¹ Le potentiel de la région avait attiré un grand nombre de sociétés anglo-normandes vouées au commerce du poisson, tels les Janvrin, Fruing, Le Boutillier, Perrée et Collas. Plusieurs autres entreprises commerciales de moindre importance se sont ajoutées au fil des ans, tant et si bien que les exportations du port de Gaspé en poisson séché et fumé dépassent 146 000 quintaux après 1866.² La progression du commerce de la morue semble donc marquée. Pourtant, les contemporains multiplient à la même époque les interventions et les supplications pour que le gouvernement canadien protège et stimule l'industrie locale des pêches. C'est à cet apparent paradoxe que s'intéresse le présent article, qui cherche à cerner les interrelations qui ont joué entre les différents partenaires impliqués dans l'industrie, soit le gouvernement, les industriels de la pêche et les travailleurs de la mer. Cette démarche nous fournira l'occasion de revoir les gestes posés par chacune des parties et de mieux comprendre la situation du capital industriel de la pêche dans la baie de Gaspé entre les années 1760 et 1866.

Cet examen de l'industrie des pêches dans la baie de Gaspé se fera en trois temps. Premièrement, nous ferons un bref historique de l'implantation du capital anglo-normand dans la baie de Gaspé, afin d'évaluer l'état apparent du capital marchand de l'endroit au cours de la période étudiée. Ensuite, nous examinerons les principales mesures politiques et économiques du gouvernement britannique à

* L'auteur tient à exprimer ses remerciements à l'équipe des lecteurs de la revue *Acadiensis* pour les judicieux commentaires qui ont permis d'apporter des améliorations au texte.

- 1 Les grandes lignes du commerce des pêches et de son histoire en Gaspésie ont amené la rédaction ou la publication de nombreux ouvrages. Parmi les plus récents, notons : Marc Desjardins, «La Gaspésie 1760-1850», thèse de maîtrise, Université Laval, 1981 et «Le pays de la morue : L'évolution de la pêche en Gaspésie», *Gaspésie*, XXI, 2 (avril-juin 1983), p. 14-24; David Lee, «Gaspé 1760 - 1867», *Lieux Historiques Canadiens*, 23 (Ottawa, 1980), p. 117-93; Rosemary E. Ommer, *From Outpost to Outport: A Structural Analysis of the Jersey-Gaspé Codfishery, 1767-1886* (Montréal, 1991) et «The Truck System in Gaspé», dans Rosemary E. Ommer (sous la direction de), *Merchant Credit & Labour Strategies in Historical Perspective* (Fredericton, 1990), p. 49-78.
- 2 E.T.D. Chambers, *Les pêcheries du Québec*, vol. 1 (Québec, 1912); «État de la quantité et de la valeur des articles exportés des ports francs de Gaspé et du Sault-Sainte-Marie pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1866», *Journal de l'Assemblée législative du Bas-Canada 1866* [JALBC], document de la session no 1, tableau 22, p. 214.

l'égard des pêcheries canadiennes. Celles-ci n'ont pas nécessairement favorisé les intérêts des industriels, ce qui permettra de s'interroger sur l'absence de maîtres d'oeuvre canadiens dans ce domaine. Finalement, après un rappel de la condition des pêcheurs laissés sous l'emprise des géants de l'industrie, nous réexaminerons certains stéréotypes ayant trait à la condition du capital humain et nous nous interrogerons sur les intentions des compagnies anglo-normandes à l'égard de cette main-d'oeuvre.

L'analyse proposée repose sur les témoignages de marchands à l'occasion d'enquêtes gouvernementales, les récits de voyageurs et les rapports de fonctionnaires chargés de l'administration des pêches dans la région. Les dépositions des marchands lors des enquêtes du gouvernement canadien reflètent le point de vue des investisseurs, jamais satisfaits du rendement des sommes placées dans leurs entreprises et, serait-on porté à croire, prêts à maquiller les faits à leur avantage. Ces documents font davantage état des récriminations des industriels de la pêche que des politiques d'exploitation de la ressource; ils renseignent moins sur les principes de fonctionnement des compagnies que sur les inquiétudes de leurs responsables devant la concurrence ou la menace d'une rupture de stock. Ils contiennent tout de même les positions officielles des compagnies face aux problèmes du secteur des pêches. Ils représentent, en partie du moins, une source de références pouvant servir à l'analyse des stratégies d'exploitation empruntées par les Anglo-normands. Quant aux récits de voyages de nombreux observateurs étrangers à la scène gaspésienne, principalement des membres du clergé catholique, ils font généralement état de la difficile situation qui affligeait les pêcheurs canadiens, dont ils imputent la plupart du temps la responsabilité aux marchands. Ces témoignages demeurent suspects aux yeux de plusieurs. Ils apparaissent faussés par les vues agriculturistes de leurs auteurs ou par la lutte d'hégémonie que le clergé livrait à la classe marchande.³ Certes, les clercs de passage ont peut-être exagéré quand ils ont parlé de «servage» pour décrire l'état des pêcheurs, mais d'autres observateurs, laïcs ceux-là, ont offert des descriptions qui corroborent le jugement des premiers.⁴ Outre l'Église et le milieu des affaires, la scène gaspésienne compte aussi un autre acteur

3 Mgr Plessis, «Relation du voyage de Mgr Plessis en Gaspésie en 1811», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, VI, 2-3, (avril-juin 1968), p. 95. Aux antipodes de l'anathème prononcé par l'évêque de Québec contre les marchands jersiais, on trouve tout de même des notes discordantes parmi le clergé. Tout agriculturiste qu'il fut, l'abbé Nérée Gingras, curé de Percé de 1849 à 1856, reconnaît chez les Jersiais des qualités d'ordre et d'honnêteté ainsi que de confiance chez le client : Nérée Gingras, «Impressions de la Gaspésie en 1857», *Le Canada-Français*, XXVI, 5, p. 442. Voir Frank W. Remiggi, «La lutte du clergé contre les marchands de poisson», dans Eric W. Sager et Lewis R. Fisher (sous la direction de), *The Enterprising Canadians: Entrepreneurs and Economic Development in Eastern Canada, 1820 - 1914* (St. John's, 1979), p. 185-99. Rosemary Ommer consacre un chapitre à l'analyse des observations publiées par le clergé dans *From Outpost to Outport*, chap. 5.

4 Il est intéressant de noter la différence des points de vue des hommes d'Église face à l'indigence des pêcheurs. Le clergé catholique du Bas-Canada a tendance à en imputer la faute aux grandes compagnies tandis que le clergé terre-neuvien semblerait en attribuer la responsabilité à l'imprévoyance et au manque d'esprit d'entreprise des pêcheurs de la grande île. Voir James K. Hiller, «The Newfoundland Credit System: An Interpretation», dans Ommer, *Merchant Credit & Labour Strategies*, p. 96.

dans le domaine des pêches, l'État, dont la présence est incarnée par les fonctionnaires chargés de l'administration de l'industrie. Par exemple, des magistrats rétribués ont pour tâche d'inspecter les établissements de pêche du golfe, de recueillir les statistiques de production, d'intervenir au besoin pour maintenir l'ordre et de rendre compte des problèmes de l'industrie. Leurs écrits montrent un aspect particulier de la situation, présentant des statistiques précises et continues couvrant les multiples aspects de la production halieutique dans le golfe Saint-Laurent, assorties souvent de commentaires pertinents et de propos avisés sur les problèmes notés au cours de leurs tournées d'inspection. Les positions des fonctionnaires sur les problèmes des pêches recoupent quelquefois celles des classes dirigeantes et des ecclésiastiques, mais qui d'autre aurait pu mieux observer de près les opérations commerciales ou porter un jugement sur l'économie gaspésienne et faire état de la condition des pêcheurs?

La compilation de toutes cette documentation montre que le commerce international de la morue a constitué le moteur de l'économie de la baie de Gaspé et de sa région dès le début de la période étudiée.⁶ Cependant, le port local ne semble pas avoir joué un rôle important dans ce domaine avant la fin du XVIII^e siècle. Les échanges internationaux n'avaient pas encore pris forme au pays et la maison Robin, la première et la plus puissante des compagnies jersiaises à s'établir au Canada, avait installé son quartier général à Paspébiac, dans la baie des Chaleurs, favorisant le développement de cette région en premier lieu.⁷ Les statistiques relatives à l'exportation de la morue séchée et légèrement salée montrent

5 Pierre Fortin, *Rapports annuels du département de la Marine et des Pêcheries, 1852-1866* (Ottawa, 1852-66). Les rapports annuels du service de la protection des pêcheries du golfe Saint-Laurent pour la période 1858-1870 ont aussi été publiés dans les *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*. L'historien acadien Nicolas Landry a publié une synthèse des activités halieutiques dans la Péninsule acadienne en s'appuyant en bonne partie sur ses mêmes sources: Nicolas Landry, *Les pêches dans la Péninsule acadienne, 1850-1900* (Moncton, 1994).

6 L'implantation et la mise en valeur du Parc Forillon ont nécessité de nombreuses études qui ont apporté un éclairage sur la société qui s'est développée dans la baie de Gaspé au cours des siècles derniers. Voir Jean Lavoie, *L'Anse-à-Blanchette à Grande-Grave* (Ottawa, 1979) et *L'établissement Fruing de Grande-Grave* (Ottawa, 1979); Thérèse Lavoie, *Historique des établissements de pêche et compagnies du secteur de Grande-Grave* (Québec, 1978); Francine Lelièvre, *Histoire humaine du Parc National Forillon*, manuscrit (Ottawa, 1973); André Lepage, *Histoire de la population et du peuplement de la Péninsule de Forillon* (Ottawa, 1978); Roch Samson, «Gaspé, 1730-1760 : L'action du capital marchand chez les pêcheurs», *Anthropologie et Société*, V, 1 (1981), p. 57-85; Roch Samson, *La pêche à Grande-Grave au début du XX^e siècle* (Ottawa, 1980); Roch Samson, *Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle* (Ottawa, 1984).

7 Le jeu économique de cette compagnie commence à être bien connu. Sur la compagnie Robin, voir les ouvrages suivants : David Lee, *The Robins in Gaspé, 1766 to 1825* (Markham, 1984); André Lepage, *Le banc de Paspébiac, site commercial et industriel* (Québec, 1980); André Lepage, «Le capital marchand et la pêche à la morue en Gaspésie : La Charles Robin and Company dans la Baie des Chaleurs 1820-1870», thèse de doctorat, Université Laval, 1983; André Lepage, *L'économie domestique des pêcheurs de la Baie des Chaleurs, clients de la compagnie Robin 1826-1861* (Québec, 1980); André Lepage, *L'organisation sociale du travail dans les établissements de pêche gaspésiens au XIX^e siècle* (Québec, 1979); Mario Mimeault, «La continuité de l'emprise des compagnies de pêche jersiaises et françaises sur les pêcheurs du XVIII^e siècle : Le cas de la compagnie Robin», *Histoire Sociale/Social History*, XVIII, 35 (mai 1985), p. 59-74.

toutefois que le port de Gaspé prédomine à partir de 1825. La progression de ses expéditions de poisson tient à l'implantation progressive des maisons commerciales. L'extrémité de la péninsule a vu arriver les marchands anglais dès les années 1760. La plupart venaient de Québec. Philippe H. Payn et Alexander McKenzie construisirent leurs magasins à Penouille en 1761 et en 1762; Benjamin Price et William Knutton avaient un représentant à demeure lors du recensement de 1765; McCord, Gilliland et O'Hara étaient probablement arrivés l'année précédente. Tous cédèrent toutefois le pas à des entreprises d'outre-mer, dont celles de Nicolas Le Mesurier et H. P. Bonamy.⁸ Ces derniers, des Guernesiais, connurent un succès aussi éphémère que celui de leurs prédécesseurs. Des entreprises plus durablement établies et appartenant à des Jersiais les remplacèrent bientôt. Charles Robin s'installa à Paspébiac en 1766 et la maison Janvrin ouvrit ses portes à Grande-Grave en 1792. D'autres partirent un commerce à la Pointe-Saint-Pierre, juste à l'entrée de la baie de Gaspé. John et Francis Perrée (1816-1860) et Abraham de Gruchy (1836- ?) sont du nombre.

Par la suite, les entreprises les mieux gérées furent celles mises sur pied par d'anciens employés de la maison Robin. Fort d'une expérience de plusieurs années passées à la tête de cette compagnie, William Fruing vola de ses propres ailes à partir de 1830 et acquit les actions de Janvrin en 1855. Le centre de ses opérations était à Grande-Grave. John Le Boutillier, gérant de la succursale de Robin à Percé, quittait la compagnie vers la même époque et fondait une société avec François Buteau, un marchand de la ville de Québec. Après l'échec de leur association en 1839, Le Boutillier déménagea son quartier général dans la baie de Gaspé. John Fauvel, un autre des anciens employés de Robin, s'était installé à la Pointe-Saint-Pierre en 1850. Ces anciens membres du personnel de Robin avaient plus de chance que les premiers entrepreneurs, ayant assimilé parfaitement les modalités d'opération du géant jersiais et pris contact avec d'éventuels clients éparpillés un peu partout dans le monde. S'ajoutent à ce groupe les frères John et Elias Collas qui avaient appris le métier chez John et Francis Perrée, une autre compagnie jersiaise de la Pointe-Saint-Pierre, ainsi que William Hyman, un marginal établi à Grande-Grave et qui avait eu l'intelligence de copier le mode d'opération des Jersiais.⁹

8 Greffe Louet fils, 26-8-1763, Archives Nationales du Québec [ANQ]; Greffe Lévesque, 9-3-1764, ANQ; *SPEC* (Gaspé), le 29 février 1979, David McDougall, «More on Bell's Journal of the Gaspé Expedition and Others Matters - 1758»; Réginald Day, «Il y a deux siècles les O'Hara à Gaspé», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, XXI, 3 (juillet - septembre 1983), p. 342-51; et XXI, 4 (octobre-décembre 1983), p. 390-7; voir aussi de Day, «O'Hara, Félix», *Dictionnaire biographique du Canada* [DBC], V, p. 701 suiv. John Le Mesurier était aussi intéressé aux pêches qui se faisaient aux îles Saint-Pierre et Miquelon et à Terre-Neuve : Le Mesurier to Lord How, Guernsey, le 22 janvier 1767, MG 23, F 14, vol. 65, p. 13-14 des transcriptions, Archives Nationales du Canada [ANC].

9 Pierre Rastoul, *Le site de pêche de Pointe-Saint-Pierre. Municipalité de Percé - Comté de Gaspé-est*, manuscrit (Gaspé, 1981); Marc Desjardins, «Regard historique sur les pêches VI : Les entreprises des Janvrin au Canada aux 18^e et 19^e siècles», *Gaspésie*, XXVIII, 3-4 (septembre-décembre 1990), p. 25-39; Mario Mimeault, *John Le Boutillier 1797-1872 : La Grande époque de la Gaspésie* (Gaspé, 1994).

Le marché était assez vaste pour supporter tous ces marchands et leurs entreprises donnèrent un élan à l'économie de la baie de Gaspé. Quand des gens travaillaient à la pêche proprement dite, d'autres s'occupaient de la préparation du poisson sur les graves ou dans les entrepôts des compagnies. À côté de ces grands employeurs, nombre de Gaspésiens éparpillés sur la côte environnante oeuvraient dans le cadre d'entreprises familiales. En 1866, la baie de Gaspé comptait 802 pêcheurs de morue et 477 grapiers pour une population estimée à 3 000 personnes regroupées en une multitude de petits établissements. Des marchands étaient installés à Saint-Georges, à Douglstown, au Bassin, à l'Anse-aux-Cousins, à Penouille et à plusieurs autres endroits. Grande-Grave et Pointe-Saint-Pierre, à l'entrée de la baie de Gaspé, apparaissent comme les plus importants pôles de production de la morue séchée. Le premier poste comptait en 1863 deux grandes maisons de production du poisson salé et séché, et une cinquantaine de pêcheurs. La Pointe-Saint-Pierre abritait pour sa part une centaine de pêcheurs et trois maisons commerciales. Ce dernier établissement possédait cinquante bateaux, soit le quart de la flotte de pêche locale, et produisait 4 960 quintaux de morue séchée. Au total, les producteurs de la baie de Gaspé envoyaient sur le marché mondial pour une valeur de 191 799 £ en morue séchée.¹⁰

Le réseau de clients que les marchands locaux créèrent au cours des années rejoignait les marchés établis par les entrepreneurs en pêche du régime français. Leurs navires partaient deux fois l'an en direction de l'Amérique du Sud et de l'Europe, et ils en ramenaient des marchandises recherchées sur le marché canadien ou nécessaires à la préparation de la morue elle-même, comme le sel. Pour les navires qui reliaient le port de Cadix en Espagne, le retour s'effectuait directement à la Pointe-Saint-Pierre ou à Grande-Grave. Une partie de la morue amenée à Jersey à l'automne était mise en barils là-bas puis transportée vers les ports de la Grande-Bretagne : Liverpool, Falmouth et London.¹¹ Les bateaux chargeaient là aussi du sel et des marchandises générales que les capitaines livraient à la côte du Labrador et à Gaspé. D'autres navires desservaient les ports du Brésil et des Antilles, revenant ensuite directement à Gaspé, ou passant par l'Europe pour leur retour. Ils transportaient du sucre, de la mélasse et du rhum que les maîtres des navires échangeaient dans les ports américains contre des produits manufacturés, surtout des vêtements. Au total, près d'une dizaine de pays et plus d'une quinzaine de ports du monde occidental étaient en contact régulier avec la baie de Gaspé.¹²

Ce commerce international exigeait des capitaux importants, tant sur le plan des équipements que sur celui des opérations : navires, magasins, chantiers de construction, entrepôts, salaires des employés, assurances des navires, etc. En 1859,

10 Pierre Fortin, «Le rapport annuel de Pierre Fortin, commandant l'expédition pour la protection des pêcheries du golfe Saint-Laurent pour 1866», *Journal de l'Assemblée Législative du Canada 1867*, document de la session n° 1. Fortin, «Rapport annuel pour 1863», *JALBC 1864*, document de la session n° 71.

11 John Vibert, *Journal of Captain John Vibert, 1845-1887*, manuscrit, Bibliothèque du Cégep de la Gaspésie, p. 17, 22, 25, 30.

12 «Fortin, Rapport annuel pour 1863», *JALBC 1864*, document de la session n° 71, p. 48-53; «Rapport pour 1864», *JALBC 1865*, document de la session n° 37, p. 56-61.

la maison Collas emmagasinait dans ses entrepôts pour 108 665 \$ de marchandises importées, ce qui la plaçait au premier rang des importateurs de Gaspé, immobilisant du fait même une grande partie de ses liquidités.¹³ Ces chiffres laissent deviner l'importance des sommes engagées dans l'ensemble des opérations de la compagnie, et bien que les dépenses se faisaient avec parcimonie, elles ont néanmoins des retombées positives pour le milieu. Ainsi, dans le but de mieux contrôler les dépenses, certaines sociétés jersiaises préféraient construire elles-mêmes leurs navires plutôt que de les acheter. La compagnie des frères Philippe et John Perrée disposait de chantiers maritimes à la Malbaie tandis que John et Elias Collas en possédaient à la Pointe-Saint-Pierre. Les vaisseaux qui y étaient construits, conçus en fonction d'un commerce international, dépassaient aisément les cent tonneaux. Leur construction procurait du travail à plusieurs dizaines de charpentiers qui avaient reçu leur formation de maîtres venus le plus souvent des îles de la Manche.¹⁴ Le bois de chêne utilisé en Europe pour la construction navale faisant défaut dans la région, les charpentiers lui substituèrent des espèces indigènes. La présence des grands exploitants dans le domaine des pêches contribua de la sorte à stimuler un autre secteur de l'économie gaspésienne, la forêt, tout en enrichissant le milieu d'une main-d'oeuvre spécialisée.¹⁵

De prime abord, la baie de Gaspé se présente à la fin de la période étudiée comme un milieu de vie dynamique. Plusieurs entreprises commerciales s'y sont installées après la Conquête. Des centaines de pêcheurs gravitent autour des établissements développés à grands frais et les ports locaux desservent une clientèle internationale. L'activité fébrile qui règne dans la baie alimente d'autres secteurs économiques comme la construction navale, la coupe du bois et même l'industrie du sciage. Les retombées de ces activités secondaires n'étaient toutefois pas assez importantes pour annuler l'effet de certaines contraintes économiques. Malgré son succès apparent dans la baie de Gaspé, la pêche à la morue semble en effet avoir connu des difficultés constantes qui n'étaient pas inhérentes à cet endroit en particulier, mais plutôt au monde des pêches comme tel. Les facteurs qui expliquent cette situation sont nombreux et forment un ensemble complexe qui doit être examiné avec circonspection.

Les premières contraintes que connut le milieu des pêches gaspésiennes sont d'ordre international. Elles apparurent lors de la guerre d'Indépendance américaine, alors que les marchands de la baie des Chaleurs et de Gaspé accusèrent le gouvernement canadien de ne pas accorder de protection aux établissements de

13 Fortin, «Rapport annuel pour 1864», *JALBC 1865*, document de la session n° 37, p. 10.

14 Fortin, «Rapport annuel pour 1858», *JALBC 1859*, appendice 20. Les travaux de David McDougall ont contribué à faire comprendre l'importance de la construction navale dans la baie de Gaspé. Voir son «Ship Builders Whalers and Master Mariners of Gaspé Bay in the 1800's», *Maritime History Group/Atlantic Conference on Entrepreneurship and Mobility*, du 30 mars au 1^{er} avril 1978, Memorial University, St. John's, Newfoundland; «Gaspé-Built Square-Rigged Sailing Ships», *Gaspésie*, XXIX, 3-4 (septembre-décembre 1991), p. 69-81.

15 Moses H. Perley, cité dans : J.-C. Langelier, *Esquisse sur la Gaspésie* (Québec, 1884), p. 88.

pêche côtiers.¹⁶ À l'été 1778, Raymond Bourdages, un marchand de Bonaventure, et Charles Robin reçurent la visite de corsaires américains. Faits prisonniers, rançonnés, ils virent leurs entrepôts et leurs navires pillés. La mésaventure, si elle ne découragea pas Bourdages, convainquit toutefois Robin de momentanément retourner à Jersey. Il n'en revint qu'au retour de la paix. Plus près de Gaspé, en 1780, les gens de Percé et de Saint-Georges ont dû défendre leurs biens les armes à la main. Deux ans plus tard, en 1782, Félix O'Hara, le seul représentant officiel du gouvernement à l'extrémité de la péninsule, informait le gouverneur de Québec que des pêcheurs américains revendiquaient des droits d'usage sur les terrains de la Pointe-Saint-Pierre. Son enlèvement et le semblant de procès que ceux-ci lui firent n'étaient pas de nature à l'encourager dans la poursuite de ses activités.¹⁷ Loin de diminuer, la pression étrangère exercée sur l'économie locale s'accrut avec les années. Le traité de Versailles signé entre les États-Unis et la Grande-Bretagne en 1783 permettait toujours l'accès des eaux canadiennes aux étrangers, y compris aux Américains. Ceux-ci tirèrent profit de ce privilège : Harold A. Innis a relevé à chaque année entre 1790 et 1810 près de 650 goélettes des États-Unis dans la baie des Chaleurs et sur la côte du Labrador.¹⁸

Les guerres napoléoniennes du début du XIX^e siècle ont également constitué un autre facteur déstabilisant pour l'industrie des pêches. Elles ont entraîné chez les Britanniques une grande demande pour la morue et ses dérivés. Le blocus des ports européens organisé par la flotte française fut en grande partie responsable de ce débouché occasionnel, mais les ventes chutèrent avec la fin des hostilités. De même, le conflit survenu entre le Canada et les États-Unis entre 1812 et 1814 anéantit presque totalement une production déjà affectée par le redressement de la situation en Europe. Les exportations de morue s'affaiblirent, passant de 11 552 quintaux en 1811 à 500 en 1812. Seule la fin des guerres européennes et coloniales permit une relance de l'industrie des pêches.¹⁹ À cet état de fait s'ajoute la présence des pêcheurs américains dans les eaux du golfe et sur les côtes de la Gaspésie. Sanctionnée par des accords avec Londres, cette présence étrangère affectait sérieusement les stocks de morue disponibles et constituait un autre facteur de pression. La concurrence commerciale ne tarda pas à prendre le pas dans les relations entre le Canada et son voisin du sud, ce qui conduisit à la signature en

16 William Smith à Cox, Bonaventure, le 23 août 1778, MG 21, vol. B 202, Haldimand Papers, p. 46-8, ANC; Cox à Haldimand, Percé, le 13 juillet 1780, «Rapport du Comité d'enquête sur les Prétentions des diverses personnes à des terres dans le district de Gaspé», MG 21, vol. B 202, Haldimand Papers, p. 99-105, ANC.

17 Robert Adams à Shoolbred et Barclay, le 10 juin 1778, Haldimand Papers, vol. 202 p. 68-9, ANC; Henry Shoolbred à John Shoolbred, Percé, le 18 juin 1778, Haldimand Papers, vol. 202, p. 18-19, ANC; Lettre de Louis Bourdages à Lord Dorchester, Québec, le 17-12-1787, cité dans : Patrice Gallant, *Les registres de la Gaspésie 1760-1850*, appendice, p. IX et X; Haldimand à Charles Douglas, Québec, le 1^{er} août 1784, Haldimand Papers, vol. B 64, p. 109-10, ANC; Cox à Haldimand, Percé, le 8 juin 1780, Haldimand Papers, B 202, p. 109, ANC; O'Hara à Haldimand, Gaspé, le 19-6-1782, Haldimand Papers, B 202, p. 120-21, ANC.

18 Harold A. Innis, *The Cod Fisheries: The History of an International Economy* (Toronto, 1978), p. 223.

19 E.T.D. Chambers, *Les pêcheries du Québec*, p. 126-8.

1818 d'un traité par lequel les Américains renonçaient à leur droit de faire sécher leur morue sur nos côtes et s'engageaient à ne pas pêcher à l'intérieur des trois premiers milles de la bordure continentale. Cette entente s'avéra toutefois inefficace.²⁰ En 1823, suite aux plaintes répétées des marchands et des pêcheurs gaspésiens, des enquêteurs du gouvernement dénonçaient encore le pillage des stocks de poisson par les navires étrangers. Malgré la tenue d'une enquête officielle, rapporte l'*Acadian Recorder* en 1824, au moins huit goélettes américaines pêchaient dans la baie des Chaleurs. Un autre article de journal publié en 1848 faisait état d'une situation similaire et évoquait les pertes énormes encourues par l'économie nationale en raison de la violation des droits de pêche dans les eaux territoriales du Canada. Plus de 1 500 navires venus du sud auraient fait main basse sur la morue du Labrador cette année-là. Cette situation de concurrence a persisté. Moses H. Perley écrit en 1849 que de 700 à 800 navires américains patrouillaient toujours le golfe Saint-Laurent.²¹

En 1852, de nouvelles plaintes venant des marchands de Gaspé et des environs furent portées à l'attention d'une autre commission d'enquête.²² Elles faisaient état de la destruction systématique des filets de pêche. En 1860, la situation n'avait pas encore changé. La présence américaine, déjà assez encombrante en soi, devint objet de provocation lorsque les pêcheurs d'outre-frontière pillèrent et saccagèrent des installations côtières, particulièrement dans la région nord de la péninsule, sur le territoire allant du Mont-Louis à la Rivière-au-Renard. Leurs exactions obligèrent le responsable du gouvernement pour la protection des pêcheries du golfe, Pierre Fortin, à demander la présence sur place d'une goélette armée.²³

Tels sont donc, au delà de l'apparente prospérité de l'industrie de la pêche, les problèmes qui enrayaient sa progression. La situation internationale la touchait en lui enlevant des marchés tandis que la spoliation de ses stocks de poisson contribuait à l'abandon de certaines entreprises ou au moins à la désertion partielle de cette occupation.²⁴ L'économie de la baie de Gaspé ne pouvait qu'en subir les

20 «Convention between His Britannic Majesty and the United States of America Signed at London», 20 October 1818, London, R.G. Clarke, 1819, MG 16, F 05, vol. 135, microfilm B-2015, ANC. Publié aussi dans *JALC 1870*, document de la session n° 81, p. 19, sous le titre «Traité des pêches canado-américain 1818», appendice A : «Article 1. De la convention conclue entre Sa Majesté Britannique et les États-Unis d'Amérique, signée à Londres, le 20 octobre 1818».

21 Charles Robin and Co. à Henry Bouchier, Paspébiac, le 4 septembre 1822; «Procédés d'un Comité spécial... pour mieux régler les pêches dans le district inférieur de Gaspé», *JALBC 1823*, appendice P, cité dans : Chambers, Les pêcheries du Québec, p. 122-5; *Acadian Recorder*, 24 octobre 1824, cité dans : Harol A. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 226; *Mélanges religieux*, 21 juillet 1848, «Pêcheries du golfe», p. 330; Moses H. Perley, «Report on the Fisheries of the Gulf of Saint Lawrence - 1849», *The Canadian Naturalist and Geologist and Proceedings of the Natural History Society of Montreal*, 4 (1859), p. 40.

22 James Alexander, agent d'Abraham de Gruchy, et les frères Collas, entre autres, dénonçaient cette situation. Voir les lettres des 17 et 24 novembre 1852, écrites de la Pointe-Saint-Pierre, dans «Rapport de l'enquête sur les pêches-1852», *JALBC 1853*, appendice JJJJ, p. 25.

23 Fortin, «Rapport pour l'année 1860», *JALBC 1861*.

24 «Rapport du comité spécial sur la pétition de certains habitants du district de Gaspé se plaignant de divers griefs et autres références», *JALBC 1830*, appendice T; Témoignages des marchands de Gaspé

contrecoups, à moins qu'une politique nationale ne l'en eût protégée. Or, le Canada n'était pas à l'époque maître de sa politique étrangère. Sous le régime britannique, la colonie canadienne ne fut pas maître de ses territoires de pêche avant les années 1850. Le gouvernement de Londres lui-même légiférait en matière de pêcheries et réglementait la pratique de la pêche. Par exemple, l'Angleterre, en ouvrant en 1783 le territoire canadien aux pêcheurs américains par l'article III du *Traité de Versailles*, permettait à leurs navires de pêcher dans le golfe Saint-Laurent et dans tous les autres endroits où ses anciens sujets avaient antérieurement exercé leurs activités. En 1787, des instructions de Londres sont envoyées au gouverneur Haldimand pour qu'il ne concède aucune grève ou rivage dans la baie des Chaleurs, hormis les concessions déjà faites à Shoolbred et à la Robin, Pipon and Co. Le roi voulait réserver ces espaces à la Couronne.

L'année suivante, le gouvernement britannique régleme les pêches de sorte que les navires équipés en Grande-Bretagne puissent utiliser les terres de la côte canadienne encore non concédées.²⁵ En 1791, le roi recommande particulièrement à Lord Dorchester de surveiller les intérêts des sujets britanniques impliqués dans les pêches et de garder le territoire canadien ouvert aux navires anglais. À cette fin, et en accord avec les desiderata royaux, aucun nouvel arpentage ne sera fait sur les grèves et les rivages non concédés de manière à en garder le libre accès.²⁶ Une loi visant à mieux réglementer les pêches dans le district inférieur de Gaspé accorde à nouveau ce droit en 1807.²⁷ Il s'agissait de l'une des toutes premières législations canadiennes portant sur les pêches. En 1836, le gouvernement du Canada, tout en apportant des modifications à cette même loi, permet encore au maître d'un navire équipé au Royaume-Uni de prendre possession des grèves inoccupées.²⁸ L'union des deux Canadas n'apportera rien de plus au chapitre de la maîtrise des zones de pêche et de la transformation du poisson que la reconduction de la loi de 1836.²⁹ Cet encouragement apporté aux Britanniques ne constituait certes pas un stimulant pour les pêcheurs canadiens, ceux de Gaspé étant du nombre, et renforçait même les conséquences de la concurrence américaine. Finalement, le pays émettra des permis spéciaux de pêche sur les terres de la Couronne, mais pas avant 1858.³⁰

devant la commission d'enquête sur les pêcheries, *JALBC 1852-1853*, appendice JJJJ : déposition de James Alexander, p. 19-20; de David Le Boutillier, p. 21; de Thomas Savage, p. 13-14.

25 «Acte ou Ordonnance qui règle les pêches dans le fleuve Saint-Laurent, les Baies de Gaspé et des Chaleurs, à l'Isle Bonaventure et sur le rivage vis-à-vis Percé», *Statuts du Canada*, 28 Geo III (1788), chap. VI, article II, le 30 avril 1788.

26 *Traité de Paris* (1783), article III, cité dans : Adam Short et Arthur G. Doughty, *L'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791* (Ottawa, 1921), vol. 2, p. 718; «Instructions additionnelles à notre fidèle et bien-aimé Frederick Haldimand», cité dans : *Ibid.*, p. 724; «Instructions à Lord Dorchester, Gouverneur du Bas-Canada», le 16 septembre 1791, articles 60 et 61, cité dans : Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1791 - 1818* (Ottawa, 1915), p. 28-9.

27 «Acte pour mieux régler les pêches dans le district inférieur de Gaspé», *Statuts du Canada*, 47, Geo III (1801 - 1808), le 16 avril 1807, article 2.

28 «Acte pour mieux régler les pêches dans le district inférieur de Gaspé», *Statuts du Canada*, William 4, chap. 57, le 21 mars 1836.

29 «Acte pour régulariser les pêches dans le district de Gaspé», *Statuts du Canada*, 4 et 5 Victoria (1841), chap. 36, le 18 septembre 1841.

30 Lois sur les pêches», *Statuts du Canada*, 22 Victoria (1858), chap. 86.

D'autres facteurs, internes ceux-là, ralentirent le progrès de l'industrie locale et régionale, et perpétuèrent la stagnation dont les gens se plaignaient. Il faut d'abord souligner le désintéressement avoué des hommes politiques canadiens vis-à-vis les choses de la pêche et leur manque d'information sur le sujet. Louis-Joseph Papineau, dont les positions représentaient les vues agriculturistes de l'élite canadienne-française, frisait la caricature lorsqu'il affirmait en Chambre que la pêche était la moins convenable des industries pour le pays, et que de créer un pêcheur, c'était enlever un agriculteur à la terre.³¹ Des lois inappropriées à la situation accompagnaient cette attitude. Le Parlement avait, par exemple, levé des droits d'entrée sur le sel provenant de l'extérieur du pays. Cette taxe nuisait considérablement aux producteurs si on se fie aux plaintes qu'ils émirent lors de l'enquête de 1823.³² À l'opposé, l'absence de subsides destinés à encourager la production, comme c'était l'usage chez les concurrents européens et américains, entraîna la présentation de requêtes pour que des avantages semblables soient accordés au pays.³³

Le contexte économique défavorable du milieu du XIX^e siècle est à l'origine d'une nouvelle enquête en 1852, qui permit de cerner en partie le malaise gaspésien. Selon James Alexander, John et Elias Collas, de Pointe-Saint-Pierre, et Francis Ahier, du Bassin de Gaspé, les problèmes de l'industrie halieutique se résumaient à quelques points : la présence étrangère dans les eaux canadiennes, les changements dans les rites catholiques, les nouveaux droits levés par les pays étrangers sur le poisson canadien, l'absence d'encouragement sous forme de subsides et la concurrence de la Nouvelle-Ecosse, qui s'emparait du poisson de qualité inférieure et l'écoulait ensuite sur le marché des Antilles.³⁴ Dans l'esprit des marchands, les problèmes étaient uniquement imputables au gouvernement du pays. Sa législation déficiente avait encouragé des vices de forme dans les mécanismes commerciaux et plusieurs de ses actions avaient envenimé la situation des pêches. La levée de droits sur les articles de pêche et d'habillement, qui variaient entre 12,5 pour cent et 30 pour cent, comme le soulignaient les répondants, contribua à rendre le produit canadien de la pêche moins concurrentiel sur les marchés mondiaux. Cette levée de taxes sur le matériel de capture fut même évoquée pour parler de décadence et faire apparaître le spectre d'une ruine prochaine de toute cette branche du commerce provincial. Il n'en fallait pas plus pour que les industriels parlent d'une fuite de capitaux vers des secteurs économiques plus sûrs.³⁵

Le portrait de cette action gouvernementale donne une vision bien particulière de la situation qui prévalait autant dans la baie de Gaspé que dans toute la Gaspésie.

31 *The Montreal Gazette* (Montréal), le 10 janvier 1832, cité dans : Innis, *The Cod Fisheries*, p. 281.

32 Innis, *The Cod Fisheries*, p. 262.

33 Chambers, *Les pêcheries du Québec*, p. 122; *The Montreal Gazette*, le 10 janvier 1832, cité dans : Innis, *The Cod Fisheries*, p. 281; «Rapport du comité des pêches», intervention du président J.-T. Taschereau, le 24 février 1823, *JALBC 1823*, appendice P.

34 «Rapport d'enquête sur les pêcheries pour 1852», dans *JALBC 1853*, appendice JJJJ, p. 8-34.

35 James Alexander, déposition du 17 novembre 1852 devant la commission d'enquête sur les pêcheries, *JALBC 1852-1853*, appendice JJJJ, p. 20.

Ainsi, il met en relief l'absence manifeste d'un contrôle canadien sur les pêches. En effet, il n'appartenait pas au pays de légiférer sur ses richesses halieutiques pendant qu'une méconnaissance des problèmes du milieu et des lois inappropriées caractérisaient l'action du gouvernement colonial. L'absence d'une industrie à caractère national marquait aussi ce secteur de l'économie locale. C'est le commandant Fortin qui relevait ce problème, qu'il jugeait crucial pour le pays, et qui ne s'avère pas moins vérifiable pour la baie de Gaspé. D'une part, il notait l'absence, dans les rangs des industriels de la pêche, d'hommes d'affaires canadiens qui eussent servi les intérêts nationaux, ce qui privait certainement le pays d'un atout majeur dans son développement. D'autre part, il y avait aussi, ce qu'il n'osait dire, le manque chez ces gens d'affaires d'un sentiment d'appartenance et d'identification à la communauté économique canadienne. Fortin écrivait : «En Canada [...], à part les capitaux versés dans la pêche à la morue, en bateaux le long des côtes,... et possédés presque en [sic] entier par des maisons commerciales de l'Île de Jersey, nous n'avons pas une seule grande maison, pas une seule grande association qui s'occupe de la pêche».³⁶

Voilà peut-être le véritable problème de l'industrie canadienne des pêches. Ce secteur de l'économie se trouvant entre des mains étrangères, les intérêts du pays ne pouvaient être bien servis. À cela, on pourrait répliquer que si Robin n'était pas en affaires pour prodiguer la charité, comme l'a écrit fort à propos Rosemary E. Ommer, il n'était pas là non plus pour servir les ferveurs nationalistes.³⁷ Quoi qu'il en soit, l'inspecteur des pêches dénonçait le malaise de manière subtile, mais non moins précise, tout comme Jean-Thomas Taschereau l'avait déjà signalé en 1818 quand il parlait d'intéresser les Québécois à cette industrie.³⁸ Mais comment expliquer l'absence des Canadiens à la tête de cette industrie? Quelques réponses peuvent être proposées. On remarquera d'abord que quelques marchands canadiens ont fait leur apparition dans le commerce de la morue au XIX^e siècle, mais aussi qu'aucun d'entre eux n'exploitait en Gaspésie plus d'un poste de pêche à la fois, que ce soit les frères Boissonnault à Bonaventure, Michel Lespérance au Grand-Etang ou Théodore Lamontagne à Sainte-Anne-des-Monts. Les Jersiais ont à l'opposé éparpillé leurs actifs en différents points du golfe en créant des réseaux de comptoirs. Pour eux, une mauvaise saison en un point de la côte était compensée par un meilleur apport ailleurs, contrairement aux Canadiens, dont les chances de succès reposaient sur un seul établissement. Les Jersiais se sont donnés là un avantage considérable sur leurs concurrents qui n'ont pu de la sorte soutenir bien

36 Fortin, «Rapport pour 1865», dans *JALBC 1866*, document de la session n° 36, p. 54. Le Canada n'était pas la seule colonie à souffrir de l'absence d'une élite commerçante indigène dans le domaine des pêches et du commerce de la morue séchée. Les maisons d'affaires anglaises, jersiaises, écossaises et même irlandaises ont à la même époque dominé l'économie terre-neuvienne. Voir Shannon Ryan, *Fish Out of Water: The Newfoundland Saltfish Trade, 1814-1914* (St. John's, 1985), p. 33, 59, 63.

37 Ommer, «The Truck System in Gaspé», p. 66.

38 *The Montreal Gazette*, le 4 mars 1818.

longtemps les situations financières difficiles.³⁹

Un autre élément pourrait expliquer l'absence des marchands canadiens dans le commerce du poisson; c'est la présence omnipotente des géants de l'industrie, que ce soit Robin dans la baie des Chaleurs ou Janvrin dans la baie de Gaspé. Ces compagnies, écrit Samson, «s'appuyaient justement sur un contrôle total du procès de circulation, du fait qu'elles possédaient leurs propres flottes de navires et leurs propres magasins».⁴⁰ Les Canadiens perdaient leur indépendance le jour où ils avaient recours à elles pour s'approvisionner, écouler ou transporter leur poisson. Même les petits entrepreneurs jersiais y échappaient difficilement.⁴¹ Il ne leur restait, à eux comme aux Canadiens, que l'exploitation des postes isolés, les liaisons côtières et le cabotage. Une troisième explication de l'absence des Canadiens au sommet de l'industrie halieutique pourrait résider dans le manque de capitaux. Faute d'argent, ils ne pouvaient supporter que difficilement leurs activités. Tel est l'avis du commandant Fortin, qui rapportait l'abandon touchant les pêcheries canadiennes et le commerce en ces termes : «l'exploitation des différentes branches de cette industrie est laissée tout à fait entre les mains de pêcheurs et de quelques propriétaires de goélettes qui, [pour] la plupart, manquent de capitaux pour mener leur entreprise à bonne fin et en tirer des bénéfices».⁴² Pour le reste, essoufflée, laissée à elle-même, l'économie de Gaspé reposait sur des intervenants qui ne faisaient pas le poids à côté des firmes jersiaises. Il était difficile pour Fortin de soulever les problèmes de fond sans être plus clair et sans s'aliéner cette classe de capitalistes dont le gouvernement avait quand même besoin.

À la lumière de ces témoignages, il est évident que sous les dehors d'une économie prospère, l'industrie halieutique était dans la baie de Gaspé victime de problèmes débordant ses cadres géographiques. Une situation internationale changeante, la concurrence américaine, une industrie aux mains des étrangers : voilà des malaises qui ont nuit au monde des pêches dans son ensemble. Il appert aussi que les données chiffrées sur l'industrie cachaient des malaises profonds sur le plan du capital humain, notamment chez les pêcheurs de la baie de Gaspé. Il n'est

39 Expliquer l'absence des Canadiens à la tête du commerce de la morue demanderait une étude approfondie de leurs opérations, ce qui reste à faire. André Lepage a tout de même abordé le cas de trois ou quatre marchands de Grande-Rivière et son texte nous suggère qu'il faut étudier de multiples facteurs causals : la fidélité de la clientèle commerciale aux créances non payées, le maraudage des concurrents, le fractionnement des propriétés après décès et la dépendance financière à l'égard des grands marchands. Voir Lepage, «Le capital marchand et la pêche », p. 250-83. Il reste toutefois encore à évaluer les ouvertures restreintes de marché, les capacités des marchands canadiens à faire honneur à leurs obligations commerciales ou à approvisionner leurs clients à bon compte, voire à s'interroger sur leur pouvoir de négociation auprès de leurs propres fournisseurs.

40 Samson, *Pêcheurs et marchands*, p. 15.

41 Fortin, «Rapport pour l'année 1864», *JALBC 1865*, p. 46-7. On voit dans ce rapport que les Collas transportaient de la morue sur leurs navires pour Thomas Savage, Charles Veit, William Lindsay, J. Le Courteur, John Fauvel, G. McBeth, De La Perelle et Frères. Fruing embarque tout au cours de la saison des stocks appartenant aux frères Lowndes, à Alexandre Le Gresley, à Abraham Le Brun, à Thomas Le Gros, tous de petits entrepreneurs de la baie de Gaspé ou de la région avoisinante.

42 Fortin, «Rapport pour l'année 1864», *JALBC 1865*, p. 46-7.

pas inutile d'étudier certains aspects des conditions de vie découlant des modes d'opération des grandes compagnies. Les situations exposées précédemment ont en effet contribué à donner aux marchands jersiais une prédominance économique et sociale sur les gens du milieu que certains observateurs ont vertement dénoncée. Si leurs témoignages ont été remis en question par les études les plus récentes, on reconnaît tout de même qu'il y a effectivement eu un certain degré de dépendance des pêcheurs à l'égard des grandes compagnies. Et comme de manière apparente rien n'indique que les travailleurs de la mer aient cherché à se secouer du joug des compagnies, la question qui se pose est de savoir si ces derniers désiraient ou non le faire. En fait, l'exercice permettra d'évaluer le degré de contrainte que l'emprise jersiaise imposait à ses clients et pêcheurs.

La division du travail et l'organisation sociale des pêcheurs gaspésiens sont bien connues grâce notamment aux travaux d'André Lepage et de Roch Samson, la recherche de ce dernier portant spécifiquement sur le corpus industriel de la baie de Gaspé.⁴³ Des trois catégories de pêcheurs qu'ils ont étudiées, les «pêcheurs à la draft» constituaient le groupe le plus répandu et le plus défavorisé de tous.⁴⁴ Cette catégorie de travailleurs avait recours à deux types d'avances, l'une à la production, qui servait à l'achat du matériel de pêche, et l'autre à la consommation, assurant la subsistance des clients. Les deux débouchaient infailliblement sur la sujétion du client-pêcheur. Partant d'une analyse des livres de comptes de la compagnie Hyman entre 1853 et 1864, Roch Samson a en effet observé que les pêcheurs ont réussi à produire (c'est-à-dire pêcher) pour une valeur supérieure aux avances : pendant seulement deux années. Les huit autres années, le solde des comptes était toujours reporté et la dette s'accroissait d'une saison de pêche à l'autre.⁴⁵ À la fin de la campagne de pêche, le marchand fermait les livres en faisant le total des achats ainsi que le total de l'argent à remettre aux pêcheurs en retour de leur morue. Comme la plupart du temps ceux-ci ne possédaient pas une couverture suffisante pour rembourser l'avance initiale et tous les achats subséquents, les clients demandaient aussitôt l'ouverture d'un nouveau compte. Un effort de pêche accru aurait théoriquement permis d'effacer la dette l'année suivante, mais paradoxalement, l'inspecteur des pêches Théophile Têtu remarquait en 1868 que

43 Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec 1851 - 1896* (Montréal, 1971), p. 237-8; Samson, *La pêche à Grande-Grave*, p. 40-64. André Lepage propose une organisation du travail qui recoupe la division sociale proposée par Samson et qui est basée sur la propriété des biens de production, soit «l'établissement familial», «le maître de grave» et «la compagnie». Voir Lepage, *L'organisation sociale du travail*.

44 Lepage, *L'organisation sociale du travail*, p. 2.

45 Samson, *Pêcheurs et marchands*, p. 104. Pour Hyman, la fourniture du matériel de pêche était une avance à la production selon Roch Samson, *Pêcheurs et marchands*, p. 73. Il en était ainsi pour les autres marchands de la baie de Gaspé, mais il semble bien qu'en d'autres lieux et chez d'autres marchands la stratégie commerciale différerait. Ainsi, à Saint-Jean de Terre-Neuve, chez la Newman and Company, la fourniture du matériel aux pêcheurs avait pour but de générer le profit principal des opérations. Voir David A. Macdonald, «They Cannot Pay Us in Money: Newman and Company and the Supplying System in the Newfoundland Fishery, 1850-1884», dans Ommer, *Merchant Credit & Labour Strategies*, p. 117.

plus le pêcheur s'efforçait de produire et plus il s'enfonçait dans le crédit.⁴⁶ Les études de Samson sur le capital de Hyman lui ont permis d'observer le même phénomène à partir de l'échantillonnage des livres de comptes de 1853 à 1864; il note ainsi que «l'accroissement de l'endettement allait de pair avec l'accroissement de la production et la réussite d'une saison de pêche entraînait un investissement accru en termes d'avances de la part des marchands».⁴⁷

Pour les pêcheurs qui désiraient demeurer dans la sphère de leurs compétences, il devenait difficile de briser ces liens économiques. Par exemple, le fait de se tourner vers une compagnie concurrente ne changeait rien à leur condition puisque les méthodes comptables étaient identiques. Même William Hyman, le seul commerçant de la région formé hors des cadres de la compagnie Robin, en avait emprunté les modalités d'opération.⁴⁸ Il n'existait pas non plus, hors du circuit des pêches, d'autres fournisseurs locaux en denrées et biens de consommation vers qui se tourner. C'est donc dans l'optique où les pêcheurs se trouvaient dans l'obligation de demeurer dans le circuit anglo-normand pour subvenir à leurs besoins que l'on peut parler de sujétion des résidents de la baie de Gaspé aux compagnies jersiaises. Il en était de même pour l'écoulement de la production, totalement soumis aux conditions du marché jersiais. Par ailleurs, les relations compagnies-pêcheurs présentent des situations parfois mal comprises. Il en est ainsi de la rareté du numéraire. Cette méconnaissance du milieu a amené des témoins à affirmer que pour maintenir les pêcheurs dans leur giron les compagnies refusaient systématiquement de laisser circuler l'argent. C'est ce que laissait entendre l'abbé Jean-Baptiste Ferland lorsqu'il décrivait l'acquittement des comptes pour les cas où un surplus monétaire revenait aux pêcheurs :

Ceux-ci pouvaient tout de suite faire des provisions pour l'hiver jusqu'à concurrence de la valeur de l'argent qui leur était du [sic], mais en aucun cas, on ne les acquittait en argent liquide. La maison Robin, toujours imitée en cela par ses concurrents, avait institué l'habitude de solder leurs comptes avec des objets de luxe. Aussi les filles sont-elles ici mieux vêtues

46 Théophile Têtu, *Rapport annuel du service de protection des pêcheries pour l'année 1868* (Ottawa, 1869), p. 62-3.

47 Samson, *Pêcheurs et marchands*, p. 107-8.

48 Nous avons tout de même observé que les petits débiteurs pouvaient, au moins à l'occasion, avoir recours à d'autres marchands. En comparant les livres de comptes du magasin Robin de Percé pour les années 1833 à 1837 avec ceux des marchands Buteau et Boucher, du même endroit, pour 1833, nous avons trouvé que six des 11 clients devant de l'argent à Robin possédaient un compte chez Buteau et Boucher. Voir «Statement of Old Debts Due C.R.C. at Percé 1833-1837, Whitman papers, File Robin Jones Whitman 1888, MG 28, III 18, vol. 290, ANC; «Dettes dues à Buteau et Boucher, Percé, le 30 novembre 1833», Acte de société François Buteau - John Le Boutillier, greffe Edward Glackmeyer, acte n° 22, le 25 janvier 1834, ANQ. Les livres de compte des compagnies établies dans la baie de Gaspé ayant été pour la plupart perdus ou détruits, on ne peut pas vérifier localement si cette pratique s'est généralisée. Un phénomène semblable a toutefois été constaté chez les pêcheurs de Terre-Neuve où on a observé le recours à plusieurs fournisseurs.

que les élégantes des faubourgs, à Québec.⁴⁹

N'eut été de la qualité et de la distinction de la personne qui relevait cette pratique, nous croirions voir dans le portrait qu'elle fait de la situation un dessein malveillant. Subtil, l'artifice de Ferland vient de ce qu'il présente la situation comme si Robin était le seul industriel à se livrer à cette pratique. Mais son témoignage présente aussi un caractère de duplicité, non pas parce que la description du mode d'acquittement des dettes soit erronée, mais parce qu'il se garde de dire que le procédé existait dans les autres sphères de l'économie, comme celles du bois ou de la fourrure, ce qu'il n'était pas sans savoir.

L'abbé Ferland n'était pas non plus sans connaître la rareté du numéraire qui affectait la société canadienne depuis le début du régime britannique.⁵⁰ L'argent liquide faisait défaut à Québec, d'où il venait, comme dans le reste du Canada. L'accusation portée contre les marchands était d'autant plus facile que tous les gens de Gaspé s'en plaignaient et que les compagnies de pêche ne disposaient pas plus de liquidités que les autres commerçants pour rembourser les surplus de compte. L'arpenteur Frederick Henry Baddeley a constaté en 1833 combien la rareté des billets de banque affectait le commerce de la baie de Gaspé : «On a un grand besoin d'espèces, relatait-il dans son journal, les billets sont ici hors de question [...] presque toutes les affaires se font dans le bassin par échange, ou argent comptant, et cela est tellement le cas que le batelier m'a fait promettre et que je le paierais en argent comptant et non en marchandises».⁵¹

Le passage de l'abbé Ferland, qui a été tant de fois cité et qui, dans le fond, reposait sur une observation aussi sommaire que tendancieuse, visait à discréditer

49 Jean-Baptiste Ferland, *La Gaspésie* (Québec, 1877), p. 186. Des reproches similaires ont été faits à la compagnie Robin en 1963 et un employé de la compagnie les a réfutés. Voir François M. Gibaut : «Memories of a Gaspesian», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, I, 1 (janvier-mars 1963), p. 31. Les mêmes accusations ont été reprises pour dénoncer le programme de restauration du Banc de Paspébiac en 1977. Voir Bernard Nadeau et Pierre Provost, «Restauration of Historical Building», *SPEC* (Gaspé), III, 7, le 3 octobre 1977. Elles ont été réfutées par l'ancien gérant de Robin à Paspébiac : Arthur Le Gros, «Refutation of an old Fantasy», *SPEC*, III, 8, le 24 octobre 1977.

50 Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850* (Montréal, 1971), p. 74, 83, 86, 249, 306, 470, 472.

51 Frederick Henry Baddeley, «La Gaspésie en 1833», *Gaspésie*, XXXI, 3 (septembre 1993), p. 16-17. L'étude des livres de comptes de la C.R.C. a aussi montré à Rosemary Ommer le phénomène de la rareté du numéraire. Voir Ommer, «The Truck System in Gaspé», p. 58. Cette constatation laisse encore place au questionnement. Par exemple, si les pêcheurs avaient été payés en argent comptant, auraient-ils pu éviter de s'endetter afin de s'équiper en pêche? Certainement, mais qu'en aurait-il été concrètement? On peut en référer à cet égard aux entreprises de pêche du régime français alors que les marchands réglaient leurs comptes en argent sonnante. Nous avons constaté, après étude du cas de plusieurs pêcheurs, que ces derniers choisissaient quand même de s'équiper à crédit auprès d'un marchand à qui ils consentaient par écrit, dans une «obligation» notariée, une clause préférentielle sur le produit de leur pêche jusqu'à concurrence de la valeur de la dette encourue. Une fois la dette éteinte, il revenait aux pêcheurs de vendre le surplus de leurs captures à qui bon leur semblait. Plus souvent qu'autrement, le marchand-prêteur faisait inclure dans l'obligation une clause préférentielle sur les stocks restants. Voir Mario Mimeault, «Les entreprises de pêche à la morue de Joseph Cadet 1751-1758», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 4 (mars 1984), p. 558-9 et «La continuité de l'emprise», p. 63-4.

les compagnies de pêche en attribuant aux Robin l'intention de placer les Gaspésiens dans une situation de totale dépendance. Cette affirmation est à mettre en corrélation avec certains passages de la correspondance personnelle de Philip Robin. Celui-ci, écrivant à sa fille Elizabeth Robin-Le Boutillier, exprime davantage le désir de voir ses clients s'autosuffire au point de vue alimentaire plutôt que de les voir dépendre de sa compagnie :

The Crops failed last Season in Europe, but it is fortunate that they have been so favorable in the United States. The Fishermen will I hope be able to obtain their Flour at a more reasonable Rate than the last Season. As large quantities of Flour must be introduced in Canada from the neighbouring Country, the Inhabitants of Gaspée [sic] ought to raise a good Stock of Potatoes and Pork for the Use of their Families. If they depend upon the Stores, for all their Stock and Provisions, they will always in debt and miserable.⁵²

Que penser de l'écart observé entre les propos de Jean-Baptiste Ferland, que l'on peut soupçonner de parti pris, et les propos de Philip Robin, dont la sincérité est difficile à mettre en doute quand il s'exprime confidentiellement à sa fille? Les modalités des remboursements en nature telles que décrites par l'ecclésiastique étaient une pratique réelle, voire généralisée à l'époque. Si, pour cette raison, il ne faut pas dramatiser, il ne faut pas à l'opposé croire à un élan de générosité de la part de Philip Robin, bien que ses propos semblent être l'expression d'un désir sincère. Il faut simplement voir ce qui est évident : le jeu de dépendance réciproque, par lequel sa compagnie assumait un appui social, lui pesait.

Comment alors régler le problème, se demandait Robin, d'autant plus que les pêches allaient devenir de plus en plus difficiles dans les années à venir et que la condition des pêcheurs ne pourrait que se dégrader encore plus? «The Fishery is poor», confie-t-il à Elizabeth Robin-Le Boutillier, «and will continue more so every succeeding year. Therefore the Planters must cultivate their Land and raise all the produce they can».⁵³ Selon lui, le pêcheur devrait se prendre en main. Ces propos sont surprenants, surtout venant du patron de la compagnie qui a érigé un système de gestion économique et sociale que certains ont jugé dominateur, et ils nous amènent à nous demander si la direction des compagnies jersiaises, loin d'envisager une sujétion des pêcheurs, n'aurait pas aimé les voir prendre leurs distances, du moins en ce qui a trait à leur autosuffisance. Le crédit consenti aux clients pendant les hivers paralysait en effet des sommes importantes et Philip Robin considérerait certainement que, comme l'explique André Lepage, «prendre à sa charge les obligations que les habitants négligent d'assumer» ne lui était pas

52 Philip Robin à Elizabeth Robin-LeBoutillier, Nice, le 7 mars 1840, fonds Louis Painchaud, Archives du Séminaire de Québec [ASQ]. Document publié dans la *Revue d'histoire de la Gaspésie*, XVI, 2-3 (avril-septembre 1978), lettre 26, p. 165.

53 Philip Robin à Elizabeth Robin-Le Boutillier, Berne, le 9 mars 1841, fonds Louis Painchaud, ASQ. Document publié dans la *Revue d'histoire de la Gaspésie*, XVI, 2-3 (avril-septembre 1978), lettre 27, p. 166.

profitable.⁵⁴

Si on veut résumer la situation des pêcheurs de la baie de Gaspé entre les années 1760 et 1866, on peut dire que, tributaires des compagnies anglo-normandes pour leur approvisionnement et l'écoulement de leur production, ils ont dû se soumettre jusqu'à un certain point à leurs fournisseurs. Il faut signaler, en contrepartie, que si les compagnies aimaient garder leurs clients, elles n'ont toutefois pas cherché à réduire leur marge de manoeuvre au point de devoir se substituer à eux dans la rencontre de leurs obligations pécuniaires et de les réduire à l'esclavage, comme certains l'ont affirmé. La sujétion du pêcheur ne doit pas être considérée dans la condition du capital humain comme un objectif recherché par les industriels, mais davantage comme le résultat d'une évolution qui a pris une tangente favorable aux travailleurs de la pêche et aux investisseurs. En clair, chaque partie y trouvait son compte.

Ces observations nous amènent à formuler un constat qui peut paraître surprenant, celui de l'acceptation de sa condition par le pêcheur. Y a-t-il quelque chose dans l'attitude des pêcheurs de l'époque qui nous autorise à penser qu'ils n'ont pas voulu se libérer de l'emprise des compagnies anglo-normandes? Et si oui, avaient-ils le choix, en particulier les gens de la baie de Gaspé? Pouvaient-ils faire autrement? Il est en tout cas difficile, tout au moins à l'échelle locale, dans la région immédiate de Gaspé, d'accepter l'idée que l'isolement géographique les retenait sur place et que l'agriculture et la coupe du bois n'étaient pas suffisamment développées pour leur offrir une alternative.⁵⁵ L'extrémité de la péninsule gaspésienne, loin d'être isolée, était ouverte à tout vent et les pêcheurs pouvaient aller où bon leur semblait avec leurs bateaux. Détail révélateur à cet égard, nous avons trouvé dans des archives de famille des photographies prises à Guernesey, Trois-Rivières, Montréal et Ottawa. Nous connaissons même le cas de toute une communauté, celle de Jersey Cove qui, voulant échapper à sa condition, a pris la direction du large à bord de ses goélettes, abandonnant à tout jamais ses biens et installations à ses voisins.⁵⁶

La richesse du milieu ne posait pas non plus de problème, l'agriculture et les activités forestières offrant un réel débouché à la main-d'oeuvre locale. En 1825, John D. McConnell, agent des douanes à Gaspé, parle abondamment du potentiel agricole de la région. Un recensement nominatif montre aussi qu'en 1841 46 chefs

54 Lepage, «Les crises de subsistance dans une économie régionale : Les communautés de pêcheurs de la Baie des Chaleurs», *Anthropologie et société*, 16 (1992), p. 52. Personne n'a chiffré la valeur des marchandises des compagnies créditées aux pêcheurs durant un hiver pour la période 1760-1866, mais Louis-Zéphirin Joncas, secrétaire du député Pierre Fortin, affirmait au moment de la crise financière de 1886 que pour cette seule année, «c'était des sommes de 100 000 \$ environ en avances et en ouvrages». Voir *La Presse* (Montréal), le 8 février 1886. *L'Écho du golfe* (Rimouski) du 6 mai 1886, dont le journaliste était moins bien placé que Joncas pour avancer des chiffres exacts, estime le montant des avances à 40 000 \$. Cette somme équivalait à elle seule à la valeur du commerce que son concurrent William Hyman possédait en 1861 (après presque vingt ans de travail), «un commerce dont la valeur marchande est évaluée à 32 000 \$». Voir Louis Chamard, *Grande-Grave : Subdivision cadastrale et chaîne de titres* (Québec, 1976), p. 29.

55 Ommer, «The Truck System in Gaspé», p. 69-70.

56 Emile Lescelleur, «Les Sorsoleil de Jersey Cove», *Gaspésie*, XXV, 3 (septembre 1987), p. 40-6.

de famille sur 95 vivaient d'agriculture, si bien que John Le Boutillier put inaugurer en 1862 son circuit Gaspé-Antilles par une cargaison d'avoine. Le même recensement indique qu'une douzaine de familles s'adonnaient à la chasse à la baleine et que 25 autres familles tiraient leur subsistance des deux activités à la fois, sans compter les dizaines de personnes que ces gens faisaient vivre en les engageant dans leurs opérations.⁵⁷ À cela il faut ajouter les dizaines de pêcheurs qui, comme ça sera le cas dans la péninsule d'Avalon à Terre-Neuve au siècle suivant, réussissent à contourner cette forme de dépendance en s'engageant dans l'industrie du bois l'hiver venu.⁵⁸ Les magistrats rétribués chargés de la protection des pêches parlent dans leurs rapports annuels des scieries de la baie de Gaspé et des chantiers environnants comme d'un important employeur, surtout l'hiver. «La scierie de monsieur Shaw, écrit Pierre Fortin en 1858, a été en opération jusqu'à la fin et les produits de cet établissement, qui doit beaucoup contribuer à la prospérité du Bassin de Gaspé, avaient formé les cargaisons de sept navires destinés à différents ports anglais».⁵⁹

La diversité des activités dans le secteur de Gaspé porte à croire que toutes les portes étaient ouvertes aux gens de la région, et que s'ils demeuraient sous la férule jersiaise, c'est qu'ils le voulaient certainement en bonne partie. Plus que cela, non seulement les pêcheurs n'ont pas fait d'efforts significatifs pour se dégager de l'emprise de celles-ci, mais ils réclamaient personnellement l'ouverture de marges de crédit.⁶⁰ Comment donc expliquer l'apparent paradoxe selon lequel les pêcheurs auraient accepté le «joug» des compagnies de pêche? Une analogie avec la situation contemporaine ouvre une piste de recherche. Qui ne possède pas une carte de crédit? Personne ne considère ce «droit» à la dépense comme un trop lourd handicap ou une honte. De plus, tous savent que par le biais de cette carte, les établissements commerciaux vérifient la solvabilité de leurs clients. Les compagnies de pêche des XVIII^e et XIX^e siècles accordaient de même leur confiance à des pêcheurs qui avaient prouvé leur sérieux. De leur côté, ceux-ci acceptaient les règles du jeu. Une harmonie fonctionnelle s'établissait entre le marchand et son client, de la manière dont l'explique Rosemary Ommer,⁶¹ et une pratique généralisée emportait le pêcheur dans ce *modus vivendi* en lui faisant accepter sa dépendance. Selon Napoléon Lavoie, l'inspecteur des pêches en 1872, «pour la majorité l'habitude d'être endetté

57 J. D. Mc Connell à W. Percival, Gaspé, 17 juillet 1825, Dalhousie Papers, 24 A 12, vol. 16 des transcriptions, ANC. «Noms des chefs de famille, leur état ou métiers, et le nombre de personnes qui composent ces familles dans le Bassin de Gaspé, Bras Sud-Ouest, Bras-Nord-Ouest, la Péninsule et Sandy Beach, le 14 août 1841» dans «Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'Administration de la Justice dans le District de Gaspé», *JALBC 1843*, déposition n° 33, John Eden, p. 81-4.

58 Dufferin Sutherland, «Newfoundland Loggers Respond to the Great Depression», *Labour/Le Travail*, 29 (printemps 1992), p. 92.

59 Fortin, «Rapport pour l'année 1857», dans *JALBC, 1858*, appendice n° 31, p. 58; Napoléon Lavoie, *Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries* (Ottawa, 1870), p. 16.

60 Lepage, «Les crises de subsistance», p. 49.

61 Rosemary E. Ommer, «All the Fish of the Post: Resource of Property Rights and Development in a Nineteenth-Century Inshore Fishery», *Acadiensis*, X, 2 (printemps 1981), p. 111 et «The Truck System in Gaspé», p. 70.

devient presque naturelle.... Ils ne croient même pas qu'il soit possible de vivre autrement». ⁶² Le fonctionnaire du gouvernement leur attribue une attitude faite d'acceptation face à un état de vie qui ne devait peut-être pas trop leur peser sur les épaules.

Le rapport de ressemblance développé ci-dessus donne à entendre que les compagnies jersiaises ne devraient pas être les seules à supporter le blâme de la situation des pêcheurs. En ce sens, il faudrait revoir certains autres témoignages rendus par les gens de l'époque sur le système des compagnies de pêche. Par exemple, en voulant insister sur l'état de dépendance dans lequel les marchands désiraient maintenir les résidants de la côte gaspésienne, Ferland a attribué à Robin des propos qui ont beaucoup frappé l'imagination. «Il n'y a pas besoin d'instruction pour eux», aurait-il écrit à ses commis. «S'ils étaient instruits, en seraient-ils plus habiles à la pêche?». ⁶³ Cette directive, qui n'est en fait qu'un oui-dire, paraît bien sévère dans le contexte actuel de l'universalité des études, mais c'est une question de mentalité. Dans toutes les couches de la société, on accorde à l'époque peu de crédit à la formation académique. L'exemple vient de haut. Pour Philip Robin, l'instruction n'est pas une chose nécessaire. Un minimum suffit, même pour les gens de sa famille. Dans une lettre adressée à sa fille Elizabeth Robin-Le Boutillier au sujet de ses petits-fils, que John Le Boutillier venait de placer au collège, Philip Robin désapprouvait sa décision : «All that they require now, is reading writing and rudiments of Arithmetick which they can learn». ⁶⁴ Cette attitude à l'égard de l'instruction n'est toutefois pas nécessairement partagée par toute l'élite gaspésienne. John Le Boutillier a longtemps défendu la nécessité d'accorder à toutes les couches de la société au moins un minimum d'instruction. Il acceptait dès son premier mandat de député d'être membre d'un comité sur l'éducation et contribuait personnellement à la mise sur pied à Gaspé de la Commission scolaire de Sandy Beach. ⁶⁵

Cependant, si on en revient aux pêcheurs, il faut bien noter que survivre constituait pour eux une priorité, et qu'en raison de leurs faibles moyens, toutes leurs énergies étaient concentrées sur la pêche. Le docteur Iffland, dont la visite dans la région précédait celle de Ferland d'une quinzaine d'années, disait avoir trouvé une école à Douglastown, mais «qu'elle ne pouvait pas produire de grands avantages parce qu'il n'y avait que huit ou neuf enfants qui la fréquentaient, et encore, pendant l'hiver seulement; car pendant l'été, on doit remarquer que dès qu'un enfant est capable de marcher, il sert toujours à quelque chose d'utile dans la

62 Têtu, «Rapport pour l'année 1872», p. 12.

63 Ferland, *La Gaspésie*, p. 186.

64 Philip Robin à Elizabeth Robin-Le Boutillier, Berne, le 6 mars 1835, fonds Louis Painchaud, ASQ. Document publié dans la *Revue de l'histoire de la Gaspésie*, XVI, 2-3 (avril-septembre 1978), lettre 22, p. 158.

65 Mimeault, *John Le Boutillier*, chapitre 2: «John Le Boutillier et les problèmes régionaux : L'éducation», p. 44-7.

pêche».⁶⁶ En fait, peu de gens, dans le monde des pêches, voyaient au XIX^e siècle un avantage à faire instruire leurs enfants, l'immédiat primant sur les objectifs à long terme. Frederick H. Baddeley rapporte que les habitants de la Malbaie avaient en 1833 refusé de renouveler l'engagement de leur instituteur et de son épouse pour des raisons d'économie.⁶⁷ Donc, si la boutade de Robin sur l'instruction des pêcheurs est véridique, elle rejoignait la pensée populaire, aussi dure qu'elle puisse paraître aujourd'hui. La situation semble avoir d'ailleurs perduré tout au long de ce siècle. En tout cas, une partie du rapport de Fortin pour l'année 1863 le laisse croire, alors qu'il raconte avoir été obligé, pour une deuxième année de suite, d'appuyer les commissaires d'école de la baie de Gaspé dans l'application de la loi scolaire.⁶⁸

Comment voir les pêcheurs de la baie de Gaspé dans de telles conditions? Il est important de retenir qu'ils étaient des hommes travailleurs, productifs, mais aussi intégrés à un système économique dont ils n'avaient pas le contrôle. S'ajoute à cela qu'ils étaient certainement conscients de leur état de subordination, mais que les moyens à prendre pour s'en sortir ne leur appartenaient pas totalement. Il s'agit là d'une interprétation couramment acceptée par plusieurs auteurs, comme le souligne Roch Samson,⁶⁹ mais notre analyse nous permet d'avancer une autre explication : des gens, par exemple, qui décident d'utiliser le système économique à leur avantage à partir du jour où ils acceptent l'action du capital marchand par laquelle les compagnies assurent leur hégémonie. C'était la situation qui prédominait dans toute la péninsule, mais nous nous sommes arrêtés à celle du capital industriel des pêches de la baie de Gaspé parce que son état était l'illustration matérialisée et ponctuelle de tout un tableau d'ensemble. Nous avons pour la même raison abordé cette étude sous un angle plus large que son cadre géographique. C'est que tous les paramètres évoqués s'appliquaient autant aux entreprises locales que régionales et à l'ensemble des pêcheurs intégrés au processus économique anglo-normand.

En résumé, les entreprises de pêche de la baie de Gaspé projetaient pour la période de 1760 à 1866 l'image d'un milieu en effervescence, où grands et petits commerces se côtoyaient dans un contexte de concurrence dynamique. L'industrie locale, comme pour le reste de la Gaspésie, était toutefois issue de firmes étrangères à la colonie canadienne et n'a reçu que peu de protection du gouvernement britannique, de sorte que la situation internationale a grandement nui à sa productivité. L'État canadien, qui s'est montré incapable de gérer ses propres réserves halieutiques, a traduit cette inaptitude par un ensemble de lois déficientes, souvent même incohérentes, et qui non seulement défavorisaient la classe marchande mais débouchaient sur un désintéressement des investisseurs. La mise à l'écart d'industriels canadiens de première envergure semble la plus néfaste des

66 Dr Von Iffland, «Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de Mai, Juin, Juillet et une partie d'Août 1821», *Revue de l'histoire de la Gaspésie*, VII, 1 (janvier-mars 1969), p. 20.

67 Baddeley, «La Gaspésie en 1833», p. 19.

68 Fortin, «Rapport pour l'année 1864», *JALBC 1865*, document de la session n° 37, p. 42.

69 Samson, *Pêcheurs et marchands*, p. 115.

conséquences de cette politique, et a longtemps retardé la naissance d'une industrie des pêches véritablement nationale. Dans le contexte de monopole qui a suivi pour les compagnies, il s'est développé des rapports marchands-clients et employeurs-employés qui ont joué en faveur des premiers. Ainsi, la manière de s'attacher les pêcheurs par le biais des marges de crédit et le remboursement des surplus en nature ont conféré aux compagnies une indéniable ascendance sur les pêcheurs. C'était toutefois là une emprise plus limitée que certaines personnes ont tenté de le faire croire ou l'ont cru, tout au moins pour une bonne part des résidents de la baie de Gaspé, à qui une économie diversifiée ouvrait plusieurs avenues. Il est d'ailleurs manifeste que les observateurs du temps ont pour des raisons multiples forcé la mesure dans le tableau de la situation qu'ils ont dressé, et qu'ils ont oublié que les conditions sociales et économiques des travailleurs locaux n'étaient pas particulières au milieu géographique, mais bien le fait de toute une société.

Finalement, le tableau d'ensemble des pêches dans la baie de Gaspé se présentait de manière très nette. La pêche n'était pas pour les gens de Gaspé une activité marginale, tout autant que pour le pays d'ailleurs, et elle fut très affectée par les politiques internationales. Les marchands, sans être des héros, n'ont pas non plus été les profiteurs éhontés qu'on a voulu dépeindre. Enfin, les pêcheurs n'ont pas été leurs esclaves ni leurs serfs et ils ont su tirer leur épingle du jeu économique qu'on leur a imposé.